

## **Séance du Conseil communal du lundi 29 mars 2004.**

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le mardi 2 mars 2004.

### **CENTRE PUBLIC D'ACTION**

2. Compte budgétaire de l'exercice 2002 au service extraordinaire

3. Budget de l'exercice 2004. Troisième douzième provisoire

### **CULTES - FABRIQUES D'EGLISE**

4. Compte 2002 de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre à Isières

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes est soumis à l'avis du Conseil communal le compte 2002 de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre à Isières.

L'intervention communale a été de 5.701,98 EUR.

5. Budget 2003 de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre à Isières

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes est soumis à l'avis du Conseil communal le budget 2003 de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre à Isières.

L'intervention communale dans les frais ordinaires du culte est de 3.825,93 EUR.

### **DOMAINE COMMUNAL**

6. Désaffectation et aliénation d'une parcelle de terrain à la ruelle Saint-Quirin à Houtaing

Fin des années 90, nous avons initié avec la Société Wallonne du Logement un projet de constructions de maisons acquises (terriennes) sur des terrains appartenant pour partie à la Ville d'Ath.

Toutes les opérations patrimoniales ont été accomplies sans problème et nous ne pouvons que nous louer de la qualité de l'opération, là, conduite.

Un seul dossier relatif à la désaffectation de 46 ca du domaine public et à la vente de ces derniers à l'occupant de la maison jouxtant cette petite parcelle n'avait pu trouver de solution définitive.

Après consultation de la Société Wallonne du Logement, du service Voyer et des candidats acquéreurs, un projet d'acte dressé par un notaire de la région est soumis à l'attention du Conseil communal. Il est proposé de céder 46 ca.

### **LOTISSEMENT**

## 7. Lotissements:

- rue de la Haute Forière (4 lots),
- Arbre, rue Mazette (2 lots).

### Approbation des équipements

En conformité des dispositions du Code Wallon, les parcelles doivent être correctement équipées.

Les lotissements seront réalisés en une phase.

Un état des lieux contradictoire sera dressé avant le début des travaux.

Aucun permis de bâtir ne sera délivré avant la complète réalisation des travaux.

## **VOIRIES COMMUNALES**

### 8. Dénomination de voies publiques à Rebaix

A la rue Princesse Astrid à Rebaix, de nouvelles constructions sont en cours de réalisation.

Il convient de dénommer une petite voirie adjacente à la rue P. Astrid. Le Collège des Bourgmestre et Echevins propose « rue de la Céramique », qui rappelle l'activité industrielle qui a animé la localité à côté de la poterie.

### 9. Mobilité au centre ville.

- a) Règlement sur la circulation routière. Modification.
- b) Location d'appareils de contrôle des stationnements et mise à jour des différentes zones bleues.
- c) Occupation du domaine public (stationnements). Redevance.

Chacun sait que toutes les Villes, quelle que soit leur taille, rencontrent des problèmes de mobilité, d'accès aux services, et de stationnement.

Notre ville y a échappé assez longtemps, mais sa nouvelle attractivité et les efforts de revitalisation et de rénovation, ainsi que ceux des différents commerçants, artisans, restaurateurs, cafetiers et autres P.M.I, sont tels qu'elle est de plus en plus fréquentée.

Le nombre de voitures immatriculées, par exemple sur Ath, a augmenté de 16 % en trois ou quatre ans de temps ( +/- 16000 véhicules pour 11.500 ménages ). La population a crû pendant la même période de +/- 1000 habitants, mais les ménages disposent aussi de plus en plus d'une seconde voiture.

Il est donc important et urgent de prendre des dispositions en matière de mobilité, de circulation routière, et de stationnement.

## **1. Sécurité routière**

### **1.1. Rôle de la police**

### 1.1.1. Approche préventive

Radar préventif

Education écoles

### 1.1.2. Approche répressive

La police d'Ath développe depuis sa mise en oeuvre des plans d'action en matière de sécurité routière. Les priorités fédérales suivantes font l'objet d'opérations régulières : vitesse, ceinture, alcool, poids lourds.

Grâce à l'action des policiers, des résultats probants ont pu être obtenus ces dernières années. L'acquisition récente d'un radar accentue les résultats et les récentes données en la matière sont encourageantes puisqu'une diminution de 43 % du nombre d'accidents avec blessés est constatée lors de la période novembre-février des trois dernières années.

## 1.2. Signalisation routière

Un projet original a été mené par la Ville d'Ath à Ormeignies. De larges panneaux ont été placés aux diverses entrées d'agglomération pour renseigner les conducteurs des limitations de vitesse. Cette expérience probante sera réalisée progressivement à d'autres endroits critiques.

## 2. Mobilité

### 2.1. Routes régionales

Une étude est menée de concert avec le Ministère Wallon de l'équipement et du transport (MWET) sur les divers axes importants qui traversent le ressort de la commune en vue d'y réaliser les aménagements adéquats pour la sécurité et/ou la mobilité (rond-point rue aux Fleurs, rond-point de la Bush).

Plusieurs axes et rond-points ont été aménagés ces dernières années et contribuent à l'amélioration de la sécurité routière (chaussée de Mons, route des Régions, route de Lessines (2), route de Bruxelles, rue du Renard, ...).

De grandes modifications sont en cours au sujet du contournement Nord de la Ville et contribueront largement à l'amélioration de la sécurité routière. L'ensemble de la chaussée de Bruxelles ainsi que la Place de Lorette feront l'objet d'aménagements importants dans les prochains mois.

### 2.2. Parc économique de Ghislenghien-Meslin

En concertation avec l'intercommunale IDETA, un budget important sera consacré aux aménagements de voirie et à la modification de la circulation au sein des parcs économiques de Ghislenghien, de manière à soulager le transit par la Chaussée de Grammont et la traversée de Ghislenghien.

La sécurité, la convivialité, la mobilité constitueront des atouts majeurs des nouvelles dispositions étudiées.

### 2.3. Traversée de Gibecq

La traversée de Gibecq par les camionneurs devant rejoindre la sucrerie de Brugelette, ainsi que le transit des visiteurs de Paradisio feront l'objet d'une attention particulière. L'étude d'une signalisation adaptée et d'aménagement de voirie se termine.

D'autres traversées de villages et abords d'écoles resteront à l'étude (Irchonwelz, Meslin, Bouvignies).

## **2.4. Mobilité centre-ville (boulevard ceinture)**

Vu l'augmentation du trafic et du nombre de voitures à certaines périodes critiques, il est important d'envisager des mesures pour le transit au centre-ville d'Ath. Les prochaines modifications prévues dans les divers axes de pénétration au centre-ville contribueront également à des changements dans les déplacements habituels auxquels il est important de réfléchir en vue d'anticiper les difficultés.

A ce titre, les autorités souhaitent dissuader le transit de passage par le centre-ville dans l'optique d'y favoriser l'accès aux commerces, écoles,... Ainsi, il sera possible de se diriger vers l'hôpital et le Faubourg de Bruxelles via le Boulevard Rousseau lorsque l'on vient de la rue Gérard Dubois.

Les boulevards de ceinture seront rendus prioritaires de manière à créer un anneau de circulation périphérique au centre-ville limité à 50km/h. Ce choix entraînera des modifications dans les habitudes des conducteurs puisque tout le boulevard intérieur sera rendu prioritaire à chaque carrefour. Ces aménagements nécessiteront le placement de nouveaux panneaux.

Une signalisation provisoire sera placée durant plusieurs mois pour renseigner aux usagers les modifications importantes.

Un plan est actuellement soumis aux responsables du MWET

A chaque croisement, les passages protégés pour piétons, l'accessibilité des personnes moins valides et des cyclistes seront réalisés d'ici la fin mai prochain.

## **2.5. Usagers faible.**

Enfin, une attention particulière sera apportée aux usagers faibles, dans l'esprit développé par les nouvelles dispositions du code de la rue. Tous les axes de transit pédestres et/ou cyclistes pour le centre-ville seront analysés et adaptés en conséquence.

La Ville d'Ath souhaite également favoriser dans les prochaines années l'utilisation du vélo en créant ou sécurisant des itinéraires spécifiques entre les villages et le centre-ville. Des aménagements de voirie, d'éclairage pourront être envisagés.

## **2.6. Gare de Ligne**

Pour désengorger les parkings de la Ville, nous étudions avec la Ligue des Familles et la SNCB, la possibilité de rouvrir le point d'arrêt de Ligne et ainsi regrouper sur la Place, 80 navetteurs.

## **3. Stationnement**

### **3.1. Parkings**

L'augmentation croissante du nombre de voitures ces dernières années impose des mesures structurelles importantes en matière de stationnement.

Une étude globale et détaillée a été menée depuis 2002 en la matière avec l'appui d'un expert externe en matière de mobilité.

La Ville d'Ath développe depuis une politique de création de parkings souterrains dans le cadre de la rénovation urbaine. Le projet du parking sous l'esplanade entraînera la création de 150 emplacements supplémentaires au centre-ville. A la rue d'Enghien, des travaux de rénovation débuteront bientôt; le projet prévoit la construction de 32 garages souterrains et une vingtaine d'emplacements seront maintenus en surface.

En 2005, le projet de la rue Haute-Perche couverte permettra de créer, une cinquantaine d'emplacements et de garages. C'est ainsi que 10 nouveaux emplacements viennent d'être libérés

face au bureau de police, tandis que la Maison

de repos de l'Esplanade a acquis récemment des surfaces chez BELGACOM, rue Jean Jaurès, pour y accueillir les voitures de ses visiteurs.

Le R.H.M.S. étudie également l'extension de ses parkings.

Un recensement complet de l'ensemble des parkings existants sur le centre-Ville démontre que pas loin de 3.000 places seront disponibles bientôt.

Enfin, les parkings périphériques supplémentaires seront aménagés. Un projet est déjà initié dans la rue de la Sucrierie et permettra aux nouveaux habitants de cette rue d'y stationner leur véhicule. Un autre projet est à l'étude: la mise à deux niveaux, d'une partie du parking des locomotives, dans un ensemble architectural en harmonie avec le "Pays vert", à proximité de nos services "Espaces verts".

### **3.2. Zone horodateurs et zone bleue**

Les nouvelles dispositions en application depuis le 1<sup>er</sup> mars et la dépenalisation de certaines infractions ont récemment modifié le projet initial. Ainsi, seule une zone de stationnement payant de 23 horodateurs loués, sera maintenue dans les artères à vocation commerçante du centre-ville en lieu et place d'une zone recouvrant 51 horodateurs.

70 % des emplacements du centre-ville (+/- 1100 places) sont à ce jour occupés par des véhicules « ventouses », dont la durée d'occupation d'un emplacement est supérieure à 4 Hr.

Face à cette situation, il est important d'organiser et de favoriser la rotation des véhicules, de manière prioritaire dans les rues où la demande de stationnement est forte.

Ainsi, une très grande partie des rues qui étaient déjà en zone bleue verront ce statut confirmé, renforcé par l'adjonction de l'une ou l'autre rue qui n'était pas soumise au stationnement en zone bleue. C'est une excellente nouvelle pour l'Association des Commerçants et les clients qui pourront ainsi, s'ils le souhaitent, stationner leur voiture durant une période, certes limitée à 2h, gratuitement, à proximité de la zone rouge et donc, des commerces.

Entre 9 et 18 heures, ceux qui souhaitent se placer face aux commerces, aux services, devront utiliser les horodateurs implantés en zone rouge, par exemple Grand'Place, Marché aux Toiles, Marché au Lin, Quai St Jacques, Place Ernest Cambier, Square St Julien, Place Croix Gaillard, rue aux Gâdes, rue de Gand ou encore rue de France; une partie de la Rue de la Station, de la rue de Brantignies, rue du Pont Quelin, etc...

Une partie de l'argent récolté sera réinjecté dans la concrétisation de diverses études et notamment, dans l'implantation d'itinéraires de sécurité pour les cyclistes, à partir de certains villages voisins vers le centre-ville, dans la mobilité dans les Parcs

économiques en collaboration avec l'Intercommunale IDETA, LA SNCB, le TEC, ainsi qu'avec les taxis indépendants, SOLID'ATH, etc..

Quant aux contrôles, ils seront, sous la direction d'un fonctionnaire communal, réalisés par une société privée.

Les riverains disposeront d'une "carte riverain", par ménage, leur permettant le stationnement dans les zones concernées, sauf s'ils sont propriétaires d'un garage au centre-ville. Ils pourront donc garer dans leur rue ou dans toute autre rue de la même zone (rouge ou bleue), sans déboursier un franc.

Les places et placettes ne leur seront pas accessibles (grand'Place, Marché aux Toiles, Place Ernest Cambier, Place de l'Athénée, Square St Julien, Place Croix Gaillard, Quai St Jacques et Marché au Lin).

Le stationnement est gratuit partout pour les personnes handicapées en possession de leur carte.

Il faut dire que contrairement à ce que certains estiment, le nombre de voitures immatriculées appartenant à des habitants domiciliés dans la zone rouge est proportionnel au nombre d'emplacements limités disponibles sur Ath. Il est donc relativement faible.

Le nouveau dispositif entrera en vigueur le 1 juillet prochain pour qu'il puisse être testé lentement, mais convenablement.

#### **4. La Grand-Place**

Lors de la réalisation des emplacements de stationnement sur cet espace, deux entrées et deux sorties ont été aménagées. Avec le temps, nous constatons que la circulation en provenance notamment de la rue Gérard Dubois se fait lentement, créant deci-delà des bouchons à certaines heures de la journée.

Un examen de nos services a permis de déceler au moins deux raisons à cette situation :

a) L'absence de boulevard prioritaire, et notamment l'impossibilité pour ceux qui viennent du Faubourg de Tournai ou du boulevard du Château d'utiliser le boulevard H. Rousseau pour rejoindre les quartiers hospitaliers, les maisons de repos et une partie du Faubourg de Bruxelles. Ces automobilistes transitent sur la Grand-Place et ce, inutilement.

b) Les voitures qui veulent sortir du parking Grand-Place pour rejoindre la rue aux Gâdes ou la rue du Moulin bloquent fortement le temps de sortie, l'avancement des voitures en provenance de la rue de France. Seule serait maintenue l'entrée venant de la rue de France au sein du parking de la Grand-Place. Par contre, du côté opposé, c'est-à-dire en direction de la rue de Brantignies, les entrées et sorties seraient maintenues.

L'usage de ces modifications devrait nous indiquer si les causes énoncées ci-dessus étaient bien déterminantes.

Enfin, temporairement, durant les travaux de rénovation d'un bâtiment de la rue des Frères Gilbert, la rue aux Gâdes sera rétablie à double sens, vraisemblablement à partir du 1<sup>er</sup> mai 2004. Nous pourrions alors tester le comportement des automobilistes en provenance, par exemple, de la chaussée de Mons.

Il est à noter que des essais ont été réalisés à 30 km/h (vitesse réglementée au Centre-Ville), là où la rue s'avance entre les espaces conviviaux créés sur le Grand-Place, face à l'Hôtel de Ville, et qu'ils ont permis de constater que deux camionnettes ou que deux voitures avec remorques pouvaient se croiser sans problème. Il va de soi que les véhicules lourds n'auront pas cette facilité. Pour éviter les problèmes, l'étude se poursuit pour eux, comme pour les livreurs.

Après l'essai, nous pourrions tirer les conclusions nous permettant d'adapter, s'il échet, l'une ou l'autre situation.

Pour rappel, le nouveau Code de la Route permet, dans les zones d'habitat relativement denses, de retenir une vitesse maximale de déplacement de 30 km/h, ce qui est pratiquement le cas à l'intérieur des boulevards de ceinture, et de 50 km/h le long des boulevards de ceinture.

A noter aussi que le cycliste peut utiliser les voiries à sens unique et ce, toujours au Centre-Ville, à la vitesse de déplacement dont il est question ci-dessus.

Vu l'urgence et l'absence de dispositions légales depuis la dépénalisation de certaines matières au niveau du code de la route, il est important que la Commune prenne des règlements-redevances en ces matières. Aussi, sont présentés :

Un règlement redevance pour le stationnement payant.

Un règlement redevance pour le stationnement à durée limitée (zone bleue).

## **REVITALISATION URBAINE**

### **10. Revitalisation des Bastions de Brabant, de Limbourg et de Namur. Convention - exécution 2004. Approbation**

Le 26 février 2004, la Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Région wallonne a notifié l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 octobre 2003 octroyant une subvention de 620.000€ (Convention-exécution 2003) relative à une première phase des travaux de réalisation d'un parking sous l'Esplanade ainsi que les aménagements paysagers.

Le 16 mars 2004, cette même Administration a transmis un projet de convention-exécution 2004 relatif à une deuxième phase des travaux, estimée également à 620.000€.

Ce 22 mars, le Collège a marqué son accord de principe sur cette convention-exécution 2004, étant entendu que celle-ci serait soumise le plus rapidement possible à l'approbation du Conseil communal.

## **RENOVATION URBAINE**

### **11. Convention-exécution 2003. Avenant n°1. Approbation**

Le 26 janvier 2004, le Collège a décidé de solliciter de M. le Ministre Daerden un avenant à la convention-exécution 2003 tendant à remplacer l'acquisition de l'immeuble sis rue de France 18 par celle de la rue du Mouton 3.

Le 31 janvier dernier, il a été décidé d'acquérir cet immeuble .

Cet avenant a pour but d'obtenir un subside, l'indemnité de réemploi étant entièrement à charge de la Ville.

La Région wallonne transmet pour approbation cet avenant n°1 à la convention -exécution 2003.

### **12. Acquisition immeuble sis rue du Noir Bœuf 13 à Ath. Décision**

L'immeuble à logements multiples sis rue du Noir Bœuf, 13 à Ath est actuellement à vendre.

Lors d'une récente visite effectuée par les services Logement communal et Incendie, il a été constaté que cet immeuble présente un caractère dangereux. Cet immeuble a donc été déclaré inhabitable non améliorable par arrêté de M. le Bourgmestre du 20 février 2004.

La Ville a fait offre d'acquérir ce bien et ce, en vue de le démolir en même temps que le n°15 dont el le est déjà propriétaire.

Le propriétaire a accepté cette proposition.

## **POLICE COMMUNALE**

### 13. Hôtel de Police.

- a) Acquisition d'un bien appartenant à la Poste. Décision.
- b) Acquisition de biens appartenant à la S.N.C.B. Décision.
- c) Bail emphytéotique Ville/S.N.C.B. Décision.

- d) Convention de financement avec assistance de projet. Droit de superficie. Décision.

Le Conseil communal a déjà marqué un accord de principe sur l'opération relative à l'Hôtel de Police.

Cette opération a pour objectif de rassembler tous les effectifs de la Police fédérale au même endroit dans un souci d'économie de gestion et surtout d'efficacité d'intervention maximale.

Ce nouvel Hôtel de Police constituera avec l'Académie de Musique, le Centre Administratif communal et le Service Incendie un pôle de services administratifs et techniques quasi unique.

Toutes les dispositions ont été prises pour garantir aux futurs utilisateurs une occupation agréable et conviviale des locaux.

Au-delà, sur le plan économique, c'est un plus pour le quartier.

Pour les départs en intervention, des technologies nouvelles, combinées avec le réseau Astrid, permettront des interventions quasi instantanées.

Le CPAS reviendra dans les locaux actuels de la police et ceux ainsi libérés à la rue Maria Thomée seront aménagés à l'effet de créer quelques chambres pour personnes handicapées qui pourront ainsi profiter des pelouses de la maison de repos.

En ce qui concerne les anciens bureaux de la gendarmerie à la chaussée de Tournai, la Ville a reçu une offre d'achat qu'elle a refusé dans la forme proposée en vue de négocier l'affaire au rabais.

La SWL a d'ores et déjà décidé d'octroyer des crédits pour réaliser en façade 8 logements acquisitifs ou locatifs, la partie arrière étant dévolue à la "Maison de Bourg" destinée à l'accueil de la fanfare, du matériel du groupe du Canon et à usage de salle de réception.

L'aile actuellement occupée par la Police fédérale sera rénovée en 8 logements acquisitifs ou locatifs qui viendront compléter les 8 autres, ce qui ouvre la perspective de liaison entre la rue aux Fleurs et la Chaussée de Tournai.

## **INTERREG III**

### 14. Euraphys II. Animation du Patrimoine des Villes et Centres historiques de l'Eurorégion. Phase II: 2005-2007. Approbation

En 2004, la ville d'Ath s'est inscrite dans le réseau transfrontalier Euraphis qui comprend les villes de Condé-sur-Escaut (F), Enghien (B), Laon (F), Lobbes (B), Thuin (B), Tournai (B), Château-Thierry (F) et Saint-Amand-les-Eaux (F).

La seconde phase du projet débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Afin de s'inscrire au plus vite dans cette dynamique, d'augmenter les chances de réussite du projet et de

pouvoir bénéficier au mieux de la subvention FEDER, les différents partenaires ont décidé d'introduire une fiche-projet à la date du 2 février 2005.

## **CENTRE HAINAUT OCCIDENTAL QUALITE**

### **15. Centre Hainaut Occidental Qualité (C.H.O.Q.). Projet "Communes à bras ouverts". Décision**

En sa séance du 28 novembre 2003, le Conseil communal a approuvé le principe du projet "Communes à Bras ouverts". Initié par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne, Charles MICHEL, cette opération a pour objectif de soutenir des projets communaux visant à fournir des services toujours plus performants et plus conformes aux attentes de la population.

Le projet mené par la Ville d'Ath se développe selon deux axes:

Le volet A concerne l'amélioration des services au citoyen par la mise en place d'outils issus des technologies de l'information et de la communication.

Le volet B relève d'une démarche collective en grappe, en collaboration avec les communes de Beloeil, Frasnes-lez-Anvaing, Mouscron et Tournai, dans le domaine du "management de la qualité". Cette démarche est coordonnée par l'a.s.b.l. C.H.O.Q. (Centre du Hainaut Occidental pour la Qualité).

Dans le cadre du volet B, il convient donc de ratifier une convention afin de déléguer la maîtrise du projet "Communes à bras ouverts" au Centre Hainaut Occidental Qualité.

La mission confiée à cette association consiste notamment en:

la passation d'un marché de service en vue de désigner un intervenant externe aux cinq communes,

la rémunération de cet intervenant externe,

la coordination de la démarche de qualité dans les cinq communes adhérentes au projet, à savoir Ath, Beloeil, Frasnes-lez-Anvaing, Mouscron et Tournai.

Cette mission sera exercée moyennant le paiement d'une somme maximale de 12.500 EUR. Cette somme sera liquidée par chaque commune sur base de factures certifiées. Pour rappel, ce montant est couvert à 100 % par une subvention de la Région wallonne.